

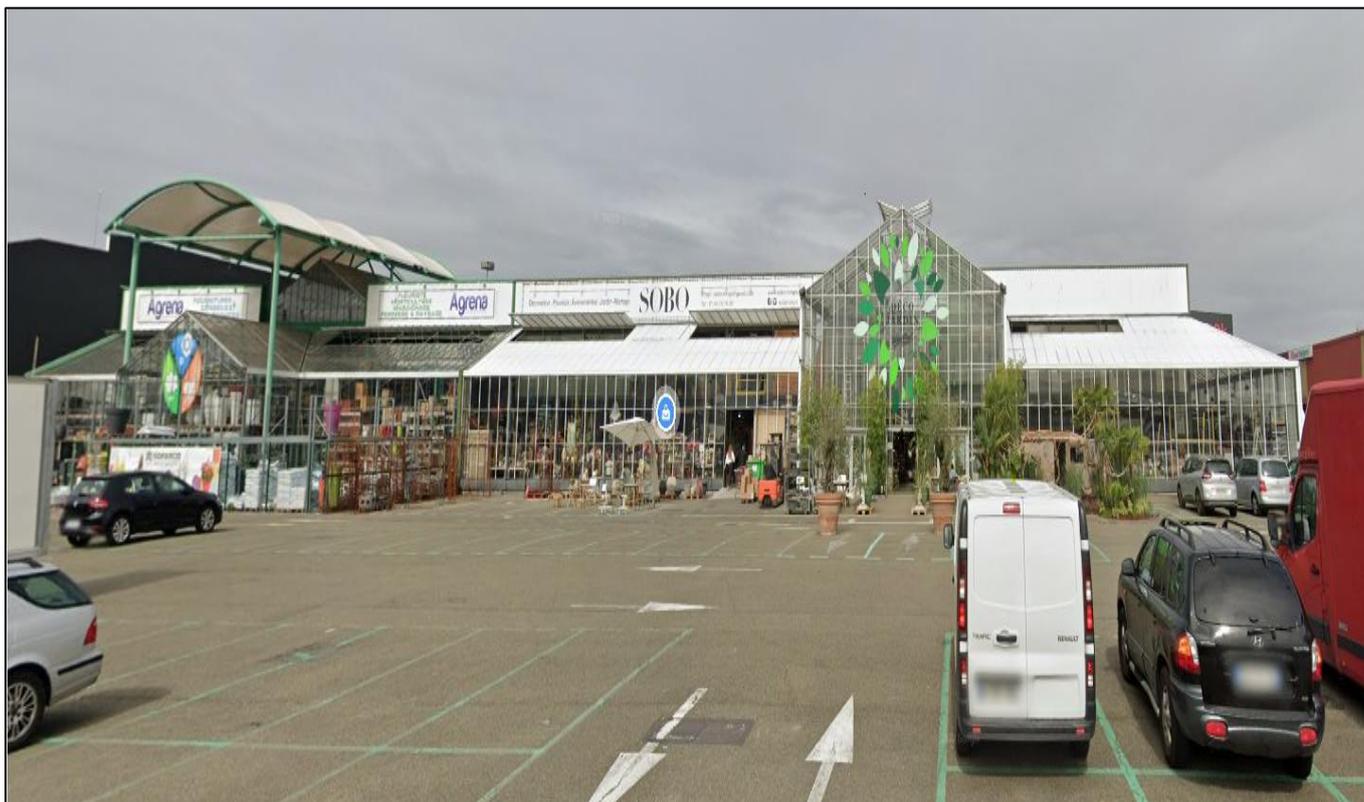
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE MAGASIN À LOUER BÂTIMENT BOD – 840 M² SECTEUR HORTICULTURE & DECORATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Magasin de 640m² et plateforme de 200m² à l'étage disponible à la location dans le bâtiment BOD. L'emplacement est livré en l'état, les travaux d'aménagement intérieur seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation : Situé avenue de la Pépinière, proche du péage porte de Chevilly-Larue (E1)



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : BOD
- **Surfaces** : Magasin de 640m² et plateforme à l'étage de 200m²
- **Disponibilité du bien** : Disponible à partir de mars 2025, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Magasin à usage de vente en gros d'accessoires pour l'horticulture et la décoration.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible en surface
 - Travaux d'aménagement à la charge du concessionnaire.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Types de contrat : Traité de concession prenant fin le 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M²/AN)	DPA (TARIFS € TTC)	DEPOT DE GARANTIE
Magasin	171.68 €	117 082 €	32 963 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024 - 04382 du 20 décembre 2024

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social : 70 € HT/salarié/an
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation RSE : 1.85 € HT/M²/an sur toutes les surfaces dont le concessionnaire bénéficie.

La plateforme d'une surface de 200m² ne fait l'objet d'aucune facturation mais constitue un lot indivisible avec le magasin de 640m².

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 14/01/2025

➤ Pièces administratives :

- Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate
- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Le dernier bilan financier
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le

14/01/2025 à 16 heures

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 14 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 15 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 15 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale

celine.guinet@semmaris.fr

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

SUPPORT AU DEPOT DE CANDIDATURE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr